

COMMUNE DE LE FAVRIL



Département de l'Eure & Loir – Arrondissement de Chartres – Canton de Courville sur Eure

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le mercredi six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal sur convocation du trente et un octobre deux mil treize, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M le Maire, John BILLARD.

Étaient présents : Patricia ALAIZEAU– Sophie-Danielle BARETS - Christian BRIGAND - Jean François BLONDEL - Marie-Pierre ELLEAUME - Sylvie NAUD –Marinette PELLERAY

Conseillers en exercice : 9 - **Conseiller Absent** : Didier Bournisien

A l'ordre du jour

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 7 juin 2013;
- Modification des statuts du SEIPC ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance : 20H30

M le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Laurence Elisabeth, nouvelle secrétaire de Mairie qui participe ce soir à sa première réunion du Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de Séance : *Mme Sophie-Danielle Barets.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07 juin 2013.

INTRODUCTION

M le Maire donne quelques informations générales sur l'administration de la commune.

M le Maire informe le Conseil qu'il a fait poser un lampadaire entre les deux nouvelles maisons situées route de la Hussonnière.

M le Maire informe le Conseil qu'il a fait réaliser une étude d'isolation thermique de la salle polyvalente. En effet, dans le cadre d'un projet de remplacement de l'ensemble des menuiseries, il souhaitait solliciter une subvention de la Région. Cette étude est incontournable. Celle-ci est réalisée pour définir le cahier des charges des travaux obligatoires permettant de débloquer les aides.

Le bilan de cette étude, qui permet en théorie de baisser de plus de 60 % la consommation d'énergie (remplacement des fenêtres, isolation des murs, installation d'une VMC double flux), a permis d'estimer les travaux à plus de 80 000 € HT. Pour une subvention d'environ 25 000 €, soit un reste à charge de près de 55 000 €.

La situation financière réservée aux communes rurales dans l'avenir et la volonté de M le Maire de ne pas alourdir l'endettement de la commune en choisissant une maîtrise raisonnée des dépenses, l'amène à ne pas poursuivre ce projet. Par contre d'après cette étude thermique, le simple fait de remplacer les menuiseries permettrait un gain de 50% de consommation énergétique. Vu que les devis pour le remplacement des fenêtres sont

d'environ 20 000 € HT. M le Maire propose de soumettre au Conseil, en 2014, le seul remplacement des fenêtres.

M le Maire informe le Conseil qu'il a donné son accord pour que M Bournisien se branche gratuitement sur le réseau électrique de la mairie afin d'alimenter la clôture de son terrain contigu où il parque son bétail.

M le Maire remercie M Bournisien pour le nivellement avec sa pelleteuse de l'espace du cimetière où sera installé le columbarium. Les travaux devant démarrer dans les prochains jours.

M le Maire remercie M Claude Alaizeau, qui a apporté une aide précieuse dans les petites réparations comme le démontage et remontage des radiateurs, la réparation des toilettes de la salle polyvalente, la réparation de la tondeuse autoportée.

M le Maire attire l'attention sur le fait que l'ensemble de ces petits travaux bénévoles sont autant d'économies qui allègent les frais de fonctionnement de notre collectivité.

Pour finir, M le Maire partage son inquiétude sur le futur budget de fonctionnement de la Commune en raison des dépenses obligatoires imposées par le Ministère de l'Éducation pour l'aménagement des rythmes scolaires. En effet, les finances du regroupement scolaire Pontgouin – Le Favril sont au plus justes (il représente 1/3 de notre budget). La réforme augmentera le besoin de financement, ne serait-ce que pour le transport scolaire supplémentaire afin d'assurer l'école le mercredi matin.

M le Maire a fait part de son inquiétude lors d'une réunion organisée par Madame Reynier – Recteur de l'Académie Orléans-Tours – à laquelle il était invité en présence de Mr le Préfet et du Directeur départemental de l'Éducation Nationale, et des grands élus du département. M le Maire a indiqué clairement qu'il refuserait formellement d'augmenter les impôts locaux pour financer une décision de politique ministérielle. Il a ajouté qu'en cette période d'augmentation incessante des taxes et autres impôts, il n'était pas imaginable d'accroître les recettes locales. Si le Ministère de l'Éducation nationale décide unilatéralement de modifier sa politique éducative, c'est à lui de donner les moyens de ses ambitions aux communes. Enfin, il a conclu son intervention en indiquant à ceux qui prônent haut et fort que les Maires sont obligés d'appliquer la loi, que le Maire doit prioritairement veiller à l'égalité des droits pour tous les enfants. Or, d'une commune à l'autre, cette réforme n'apportera pas la même « prestation péri-éducative » faute de moyens, de locaux et de personnels qualifiés.

M le Maire portera ce message lors de la prochaine réunion du Conseil d'école, et du Conseil d'administration du SIRP Pontgouin – Le Favril. Il compte sur les conseillers pour le soutenir dans sa prise de position.

DÉLIBÉRATION N° 1311-01

MODIFICATION DES STATUTS DU SEIPC

REECRITURE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE "ECLAIRAGE PUBLIC"

M le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (SEIPC), de procéder à une réécriture de sa compétence optionnelle "Eclairage Public", d'une part pour mettre en conformité la rédaction des statuts du Syndicat avec les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment à la demande des services de la Préfecture, d'autre part pour clarifier les missions du Syndicat et de sa régie électrique en la matière et aider les communes dans l'exercice de cette compétence.

Il rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente à la compétence optionnelle "Eclairage Public" du Syndicat, comme l'ensemble des communes membres du Syndicat.

M le Maire explique également qu'à l'occasion de cette réécriture de la compétence optionnelle "éclairage public", il a été proposé d'ajouter une compétence optionnelle "véhicules électriques".

Il précise que le Comité Syndical du SEIPC du 2 octobre dernier a approuvé cette modification des statuts, et qu'en application des dispositions du CGCT, chaque Commune membre du Syndicat doit également se prononcer sur cette modification statutaire.

Vu la délibération du Comité Syndical du SEIPC en date du 2 octobre 2013, approuvant la modification des statuts, et notifiée à la Commune. Après avoir entendu l'exposé et les explications de M le Maire, et après délibération,

- Approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts du SEIPC, tels qu'ils sont joints à la présente délibération,
- Confirme l'adhésion de la Commune à la compétence optionnelle "Eclairage Public" du SEIPC, en application des dispositions statutaires nouvellement rédigées.

Informations diverses :

M le Maire informe le conseil qu'il n'a toujours pas reçu de réponse à son courrier adressé à M le Curé de la paroisse de Courville-sur-Eure (le 17 juillet 2013) afin d'obtenir un double des clés de l'Eglise du Favril. En effet, en cas de besoin : urgence, visite du patrimoine, ou simple contrôle de sécurité, aucun élu ne peut accéder dans l'église ou dans la sacristie.

Il profite de l'occasion pour remercier les personnes qui l'ont appelé tard le soir, afin de l'avertir que la lumière était allumée.

M le Maire indique qu'il refusera de porter toute responsabilité en cas de difficulté. Ce qu'il avait déjà indiqué au diocèse de Chartres en 2012.

M le Maire fait part d'un courrier de M et Mme Mandon adressé en mairie en date du 6 septembre 2013 qui évoque leurs difficultés à entretenir le fossé se trouvant devant chez eux et leur souhait d'avoir un busage de celui-ci.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas raisonnable de faire ce type de travaux sur un tronçon aussi court. Les busages sont généralement réalisées sur de grandes longueurs de fossé lorsque les lotissements ou les hameaux regroupent un grand nombre d'habitations.

De plus ces travaux, représentant un coût très important pour la commune, ne sont pas envisageables actuellement.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait le tour de la commune afin d'évaluer les besoins en travaux concernant les routes communales transférés, en terme d'entretien, à la communauté de commune. Il n'y a pas identifié de travaux majeurs à effectuer dans le programme de 2014. En ce qui concerne les autres voies restées dans les compétences de la commune, il indique qu'il proposera une nouvelle fois au Conseil Communautaire, une mutualisation des besoins avec d'autres communes pour réduire les coûts.

QUESTIONS DIVERSES :

M J.-F. Blondel nous fait part d'un courriel reçu de l'Association des Maires Ruraux de France concernant l'opération « Lectures communes ». Il demande si cette opération est reconduite l'an prochain ?

M le Maire indique qu'il est trop tôt pour donner une réponse définitive. Toutefois, cette opération culturelle Nationale a bien fonctionné. Pour Le Favril, la journée du samedi, Troc de Livre et lecture théâtrale avec l'Association « Arbre à Plumes » était une réussite. Pour 2014, il était envisagé d'organiser une manifestation en partenariat avec le regroupement scolaire Pontgouin-Le Favril. De même, il pourrait être préférable de limiter l'animation aux seuls mercredi et samedi. M le Maire propose que le sujet soit revu après les élections municipales.

Mme S. Naud demande si, suite au succès Favriolois de la course cycliste « Tour du pays Courvillois », une nouvelle course (plus modeste) pourrait être organisée en 2014 avec la participation de l'association de l'Etoile Filante.

M le Maire dit que la proposition est à étudier. Il propose d'en parler lors de la prochaine assemblée de l'Etoile filante qui aura lieu au Favril le 22 novembre en présence de Bernard Thévenet, absent lors de la course en raison d'un souci de santé.

Mme Barets souhaite évoquer l'épandage des boues réalisé tous les ans autour du hameau du Favril-Église qui provoque des odeurs insupportables et une atmosphère irrespirable. Une situation qui n'est plus tolérable. Mme Barets regrette que M Bournisien ne soit pas présent pour pouvoir échanger sur la situation.

M Blondel pose alors une question sur la légalité de ces épandages.

Mme Barets lui répond que ce type d'épandage est soumis à un cahier des charges très strict dans lequel doit figurer l'origine des boues (en l'occurrence celles-ci proviennent de la station d'épuration de Pontgouin), les quantités répandues, les références et les surfaces des unités parcellaires où sont enfouies les boues. De plus le recouvrement de l'épandage est obligatoire dans un délai de 24 heures maximum.

L'épandage réalisé chaque année par M Bournisien a fait l'objet d'un contrat signé en 2008, renouvelable tous les 3 ans. Cela va donc faire 6 ans que ces nuisances existent.

Face à ce constat, Mme Barets pose plusieurs questions :

- 1 - Est-ce vraiment obligatoire pour Mr Bournisien d'avoir recours à ce procédé ?
- 2 - Serait-il possible de dénoncer ce contrat en 2014 au terme des trois années du contrat en cours?
- 3 – Dans le cas contraire, pourquoi ne pas pratiquer cet épandage de boues sur d'autres terrains en tournant un peu comme une jachère afin de soulager les habitants du Favril-Eglise? Le contrat est-il renégociable ?
- 4 - Y a-t-il une possibilité de prévenir les habitants avant de faire cette action ? (Le dernier épandage s'est fait en pleine période de vacances scolaires)

M le Maire propose qu'en l'absence de M Bournisien, ces questions lui soient transmises, afin de lui permettre d'apporter des réponses lors du prochain Conseil Municipal.

Mme P Alaizeau indique que plusieurs lampadaires sont à remplacer.

M le Maire confirme cette nécessité. Mais il faut d'abord faire le tour de la commune pour recenser toutes les lampes à changer afin de ne faire venir qu'une seule fois les techniciens du SEIPC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Sophie-Danielle BARETS